

GAMME DE SERVICES

pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme

Projet montérégien et provincial

FICHE SYNTHÈSE



QUOI?

Demande provinciale du MSSS visant :

- une meilleure réponse aux besoins des personnes vivant avec une DI, un TSA et/ou une DP via l’accessibilité à une panoplie de services complets et diversifiés;
- une révision du positionnement des niveaux de services (hiérarchisation des services) afin de faciliter la trajectoire de soins et de services des usagers et de leur famille.

Toutes les réflexions et analyses sont axées sur l’expérience usager afin que soient offerts les services dans le niveau de services correspondant aux besoins. Le bon service au bon moment, par le bon intervenant, et ce, en fonction de l’analyse des volumes usagers.

- Assurer une meilleure réponse aux besoins des usagers.
Accès, équité, qualité
- Faciliter leur parcours de soins et de services.
Continuité, intégration
- Favoriser leur participation sociale.
Réalisation des habitudes de vie, projet de vie

POURQUOI?

Les constats et les recommandations des dernières années, issus de rapports ministériels et du Protecteur du citoyen, confirment que, malgré les efforts déployés par le réseau, des écarts entre les besoins et la réponse aux besoins persistent dans la prestation de services. En Montérégie, des familles ont également été rencontrées et soulevaient ce même constat. Dans une volonté de mieux répondre aux besoins de la population en Montérégie, les 3 CISSS collaborent étroitement afin de :

- réduire la complexité pour l’usager via une trajectoire la plus simple possible;
- éviter les transferts entre deux niveaux de services lorsque non pertinents.

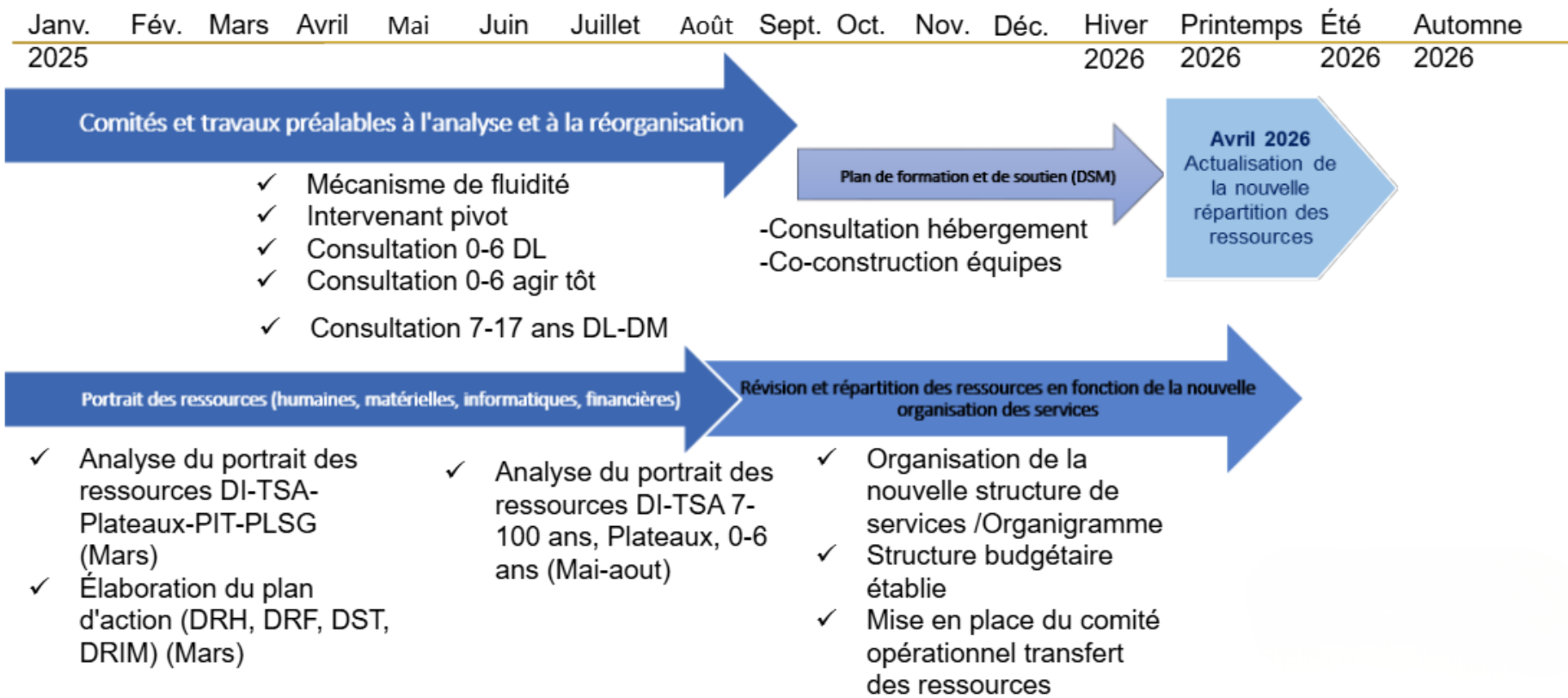
Le MSSS a précisé la hiérarchisation des services (80-20) en juin 2024 (document à venir du MSSS) :

- une majorité de personnes n’ont pas besoin d’une intervention spécialisée en réponse à leurs besoins;
- l’expérience démontre que les interventions de développement et de reprise des habitudes de vie, qui peuvent être de nature spécifique ou spécialisée, devraient correspondre à une proportion d’environ 80 % (spécifique) et 20 % (spécialisé);
- le jugement clinique demeure primordial pour l’orientation et le cheminement clinique, qui pourraient être différents et débiter directement en services spécialisés, dans certains cas.

Dans la nouvelle organisation des services, l’expertise se trouve dans tous les niveaux de services.

QUAND?

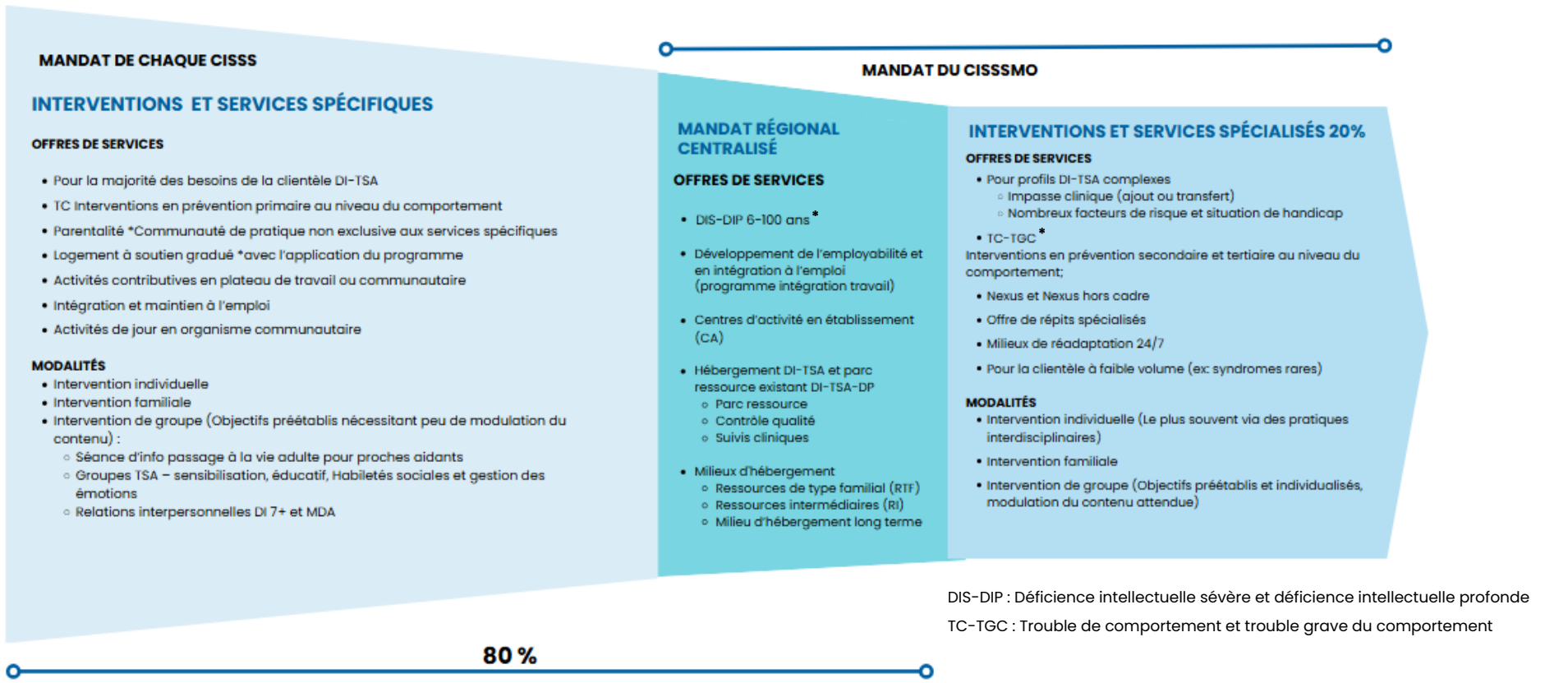
Cette ligne du temps est établie en fonction des éléments connus à l’automne 2024. L’arrivée de Santé Québec en décembre, la durée des négociations avec les parties syndicales ainsi que d’autres changements en simultané peuvent venir influencer l’échéancier prévu.



COMMENT?

- 1. Réviser l’organisation des services au sein des équipes DI-TSA-DP en Montérégie.
 - Révision des mécanismes d’accès (changement du paradigme par diagnostic vs besoins).
 - Identification d’une trajectoire de services optimale.
 - Repositionnement des services : bon niveau de services à la bonne place.
 - Analyse et révision de la répartition des ressources (humaines, financières, matérielles) entre les niveaux de services.
- 2. Convenir de la réponse aux besoins des services de soutien aux partenaires et à la communauté.
- 3. Réviser les mécanismes de collaboration, concertation et accès-continuité interdirection aux bénéfices des besoins des usagers DI-TSA-DP.

Positionnement montérégien des services spécifiques et spécialisés pour les usagers DI-TSA, de 6 à 100 ans



Il y aura de la place pour tout le monde dans cette nouvelle organisation de services.

Votre expertise est essentielle. Prenez part à ce grand changement.



Information et schéma à venir pour le guichet d'accès intégré et Agir tôt.

Pour tous les détails, visitez la page du projet sur l'intranet des 3 CISSS :

[CISSS de la Montérégie-Ouest](#)

[CISSS de la Montérégie-Centre](#)

[CISSS de la Montérégie-Est](#)

